

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 12 décembre 2016
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :
13

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, JUCHS
Christelle, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, KIEFFER
Stéphanie, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

Absents excusés : Mmes BATTESTINI Cathy (procuration à
Monique ARNOLD), WITTMANN Chantal ; M MULLER Marc.

Secrétaire de Séance : Mme JUCHS Christelle.

Date de convocation : 7 décembre 2016

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Chorale Ste Cécile d'Altorf : versement d'une subvention exceptionnelle
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public : modification de délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance 28 novembre 2016.

71/16 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION : réalisation du parking

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 75/15 prise en date du 30 novembre 2015 décidant la mise en œuvre d'un plan de circulation ainsi que d'un plan de stationnement dans la Commune d'Altorf
- Vu** la délibération n° 12/16 prise en date du 14 mars 2016 confiant la maîtrise d'œuvre au BE TPFi de Schiltigheim dans le cadre de la mise en œuvre.
- Vu** la délibération n° 28/16 prise en date du 15 juin 2016 décidant le lancement du programme par une mise en concurrence pour la dévolution du marché de travaux
- Vu** la délibération n° 37/16 prise en date du 5 août 2016 portant attribution du marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de de 326 693,63 € HT

Considérant que les travaux de la tranche ferme ont été menés à bout et que le budget alloué a été respecté

Considérant le faible potentiel archéologique mis en évidence au cours du diagnostic archéologique réalisé du 30 au 31 août 2016 et par conséquent la libération de toute prescription d'archéologie préventive pour les terrains concernés par la réalisation du parking communal

Vu l'arrêté du 18 octobre 2016 portant autorisation d'aménager

Entendu les explications données par Monsieur Gérard ADOLPH, Maire,

**Après délibération,
Par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Ch Foesser)**

- **DECIDE** le lancement des tranches conditionnelles 1 et 2 du marché de travaux lié à la mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement sur la commune d'Altorf qui se traduit par la réalisation d'un parking communal de 90 places et 2 places PMR
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires, d'un montant de 194 959,00 € HT, seront inscrits au budget primitif 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le dossier

72/16 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 76/15 prise en date du 30 novembre 2015 fixant les modalités de location de la MTL aux associations œuvrant sur la Commune

Vu la délibération n° 67/16 prise en date du 28 novembre 2016 portant sur la fixation du montant de la participation financière qui sera demandée aux Associations disposant de locaux communaux pour l'année 2016

Considérant que ces dernières participaient annuellement, jusqu'à présent, aux frais de fonctionnement des locaux attribués, pour la part « consommation électricité »

Considérant que suite aux divers travaux de réhabilitation des bâtiments, un toilettage des modalités actuelles de mise à disposition des locaux associatifs s'avère nécessaire

Vu l'augmentation des frais de fonctionnement supportés par la Commune depuis les travaux de réhabilitation des différents bâtiments communaux (MTL, club house pétanque et club house foot)

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après un tour de table,

**Après délibération,
Par 12 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (Ch Foesser)
sur proposition de Monsieur le Maire,**

- **DECIDE** de mettre en place de nouvelles conventions de mise à disposition des locaux pour, dans un premier temps, les associations disposant de leur propre local, soit le club de pétanque, le Conseil de Fabrique, l'A.S.Altorf et le Tennis Altorf Club.

Pour ces 4 Associations,

- ✓ **DECIDE** qu'une participation financière annuelle reposant sur les consommations d'électricité ainsi que sur les consommations d'eau, s'il y a lieu, leur sera demandée.
 - ✓ **DECIDE** que cette participation financière annuelle sera, en fonction du montant dû, refacturée via l'établissement de 3 titres de recettes les 30 avril, 30 septembre, pour chaque fois 30% du montant versé l'année précédente et le solde au 31 décembre sur la base d'un état récapitulatif.
 - ✓ **DECIDE** qu'à chaque fois que la Commune loue le club house pétanque ou le club house de l'A.S.Altorf à un membre interne à l'association, 60% du coût de la location sera reversée à l'Association concernée. Le reversement se fera annuellement, en fin d'année, sur la base d'un état récapitulatif des locations effectuées.
 - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différentes associations concernées ainsi que tout document à intervenir.
 - ✓ **PREND** acte que toutes ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
- **PREND ACTE** qu'une réflexion sera menée par le Conseil Municipal quant aux modalités de location des bâtiments communaux aux autres Associations dans le cadre de leur fonctionnement.

73/16 CONVENTION SPA : signature d'un avenant

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 62/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur la signature d'une convention avec la SPA de Moyenne Alsace à EBERSHEIM pour assurer au nom de la Commune la fonction de fourrière municipale pour les animaux trouvés

Considérant la décision prise par la SPA de participer aux efforts financiers des communes membres en baissant le coût forfaitaire de participation annuelle et par habitant

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **PREND ACTE** que le nouveau montant annuel à verser par la Commune s'élèvera à compter du 1^{er} janvier à 0,80 € par habitant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document à intervenir,
- **PREND ACTE** que la convention, établie pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2017 pourra être reconduite d'année en année,
- **DECIDE** d'inscrire à chaque budget les crédits nécessaires.
- **PREND ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 62/15 prise en date du 12 octobre 2015.

74/16 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS RD127 : signature d'une convention de financement avec le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1615-2 du Code des Collectivités Territoriales qui dispose que « Les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, bénéficient,

par dérogation, des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'État ou d'une collectivité territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du fonds les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'État ou la collectivité territoriale propriétaire précisant notamment les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties. »

Vu le projet d'aménagement de la traverse (RD127) de l'agglomération d'Altorf, réalisé pour partie sur le domaine public du Département.

Considérant que ces travaux, effectués pour partie sur une route gérée par le Département du Bas-Rhin, peuvent faire l'objet de l'attribution du fonds de compensation de TVA

Considérant qu'il convient par conséquent d'établir une convention entre la Commune et le Département du Bas-Rhin ayant pour but de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties signataires.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement des travaux ci-dessus visés avec le Département du Bas-Rhin.

75/16 GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : renouvellement du contrat CEPAGE

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrivée à échéance du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public CEPAGE au 31 décembre 2016, souscrit entre la Commune et ECOTRAL

Considérant qu'il convient par conséquent de renouveler le contrat afin de permettre l'organisation d'un appel d'offres pour retenir une entreprise chargée d'effectuer la maintenance du réseau communal.

ENTENDU les explications données par Monsieur Lucien BERNHARD, Adjoint au Maire chargé de l'instruction du dossier,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de renouveler, pour une durée de 5 ans, le Contrat d'Eclairage Public d'Aide à la Gestion (CEPAGE),
- **CONFIE** la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à ES services Energétiques (anciennement ECOTRAL), pour un montant total de 14 970 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier et nécessaire dans son exécution,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront respectivement portés aux budgets primitifs 2017, 2018, 2019 et 2020.

76/16 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Vu** les demandes de subventions pour voyages scolaires du 1^{er} décembre 2016 présentées par l'Ecole élémentaire des Tilleuls de Molsheim
- Vu** la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires
- Considérant** la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit :
 - ✓ 15 € à chacun des enfants d'Altorf participant à une classe de découverte à QUIEUX dans les Vosges du 30 janvier au 02 février 2017, soit à Mathilde METZGER domiciliée 10 rue des Prés et à Anthony ARAGON, domicilié 30 route de Strasbourg.
 - ✓ 20 € à FICHT Thomas, domicilié 36 route de Strasbourg, participant à une classe de découverte à CHAUX NEUVE dans le Jura du 15 au 19 mai 2017
- **DECIDE** de verser les subventions directement aux parents des enfants
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

77/16 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : modification de délibération

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi dite Grenelle 1 a modifié le droit en vigueur afin de permettre aux propriétaires de réaliser l'isolation par l'extérieur de leurs habitations. La mise en œuvre de cette réforme pose cependant une difficulté en cas d'empiètement de la surépaisseur créée par l'isolant sur le domaine public lorsque le bâtiment a été construit en bordure de voirie. Il rappelle également que les occupations du domaine public sont soumises à une autorisation préalable en application de l'article L.2122-1 du Code de la Propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal,

- Vu** l'article 7 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Vu** l'article L.152-5 du Code de l'Urbanisme
- Vu** le Décret n° 2016-802 du 15 juin 2016 portant sur la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la mise en œuvre d'une isolation extérieure ou d'une protection contre le rayonnement solaire

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE de fixer les règles suivantes :

- Pour des constructions édifiées en limite du domaine public, l'occupation dudit domaine public pourra être autorisée dans le cadre d'une rénovation pour la mise en place d'une isolation par l'extérieur. La largeur maximum de l'emprise sera fixée par rapport à la situation de l'immeuble, de la gêne à la circulation qu'elle pourrait engendrer sans que cette emprise au droit de la façade ne soit supérieure à 30 cm,

- L'occupation du domaine public sera autorisée par le Conseil Municipal pour une durée maximale de 30 ans ;
- L'occupation du domaine donnera lieu au versement d'une redevance forfaitaire unique de 30 € pour toute la durée d'occupation

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande d'occupation du domaine public a été transmise par Monsieur Stéphane BOCKSTAHLER pour la réalisation de l'isolation par l'extérieur de son habitation sise 3 rue des Meuniers à Altorf.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le pétitionnaire selon les modalités fixées ci-avant.

Le Conseil Municipal prend acte que cette délibération annule et remplace la délibération n° 69/16 prise en date du 28 novembre 2016.

78/16 CHORALE STE CECILE ALTORF : attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la prestation réalisée par la troupe de la Chorale Ste Cécile d'Altorf lors de la fête de Noël des Personnes Agées qui s'est déroulée dimanche 11 décembre dernier

Considérant la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € à la Chorale Ste Cécile d'Altorf en reconnaissance de l'investissement déployé par ses membres dans le déroulement de cette manifestation.
- **REMERCIE** vivement tous les membres de leur contribution pour le bon déroulement de la fête.

79/16 DIVERS

1) Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 18h à la MTL.

2) Police pluri-communale

Les Communes participantes se sont à nouveau réunies le 7 décembre dernier afin d'étudier les différentes simulations présentées par la « Commune Mère », Duttlenheim. Monsieur le Maire souligne que la Commune de Dachstein n'a pas encore fait connaître sa volonté de prendre part ou non au projet. La prochaine étape consiste en l'organisation d'un entretien avec les services de l'Etat (Sous-Préfet) afin de discuter des conditions de mise en œuvre du projet, avec pour objectif l'élaboration d'un projet définitif.

La Commune d'Altorf prend acte de l'effort consenti par les Communes de Duttlenheim, Duppigheim et Ernolsheim-sur-Bruche dans la prise en charge des frais occasionnés par le fonctionnement de cette police et au vu des propositions, décide de continuer à prendre part au projet.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	